



Direction Administrative  
et Juridique

F24

## Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICHA, Laurence DE NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole D'ALCANTARA, Alexandra ATTAF, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

### Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'absentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Désignation d'un membre du Conseil Municipal au conseil de l'école maternelle Kergomard

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article D411-1 du code de l'éducation modifié par décret n°2013-983 du 4 novembre 2013,

Vu la délibération F25 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant désignation d'un représentant du Conseil Municipal par école au conseil des écoles maternelles et élémentaires de Gennevilliers,

Considérant que dans chaque école est institué un Conseil d'école composé notamment du Maire ou son représentant et un conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal,

Considérant qu'à la suite de la démission de Gwenola HAUG, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune au sein du conseil de l'école maternelle Kergomard,

Considérant la candidature de Zine BOUKRICHE,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

### DELIBERE

Article 1 : Zine BOUKRICHE est désigné représentant de la commune au conseil de l'école maternelle Kergomard.

Article 2 : Les membres désignés par la délibération F25 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 sont inchangés :

Ecole Maternelle Anatole France  
Ecole Primaire Anatole France A

Madame Alexandra D'ALCANTARA  
Madame Yasmina ATTAF

Ecole Primaire Anatole France B	Monsieur Chaouki ABSSI
Ecole Maternelle Henri Aguado	Monsieur Eloi SIMON
Ecole Maternelle Gustave Caillebotte	Monsieur Grégory BOULORD
Ecole Primaire Gustave Caillebotte	Madame Carole LAFON
Ecole Maternelle Joliot Curie	Monsieur Roger DUGUE
Ecole Primaire Joliot Curie	Monsieur Philippe CLOCHETTE
Ecole Maternelle Denis Diderot	Madame Sonia BLANC
Ecole Maternelle Jean Lurçat	Madame Délia TOUMI
Ecole Primaire Jean Lurçat	Monsieur Khalid DAMOUN
Ecole Primaire Diderot A	Monsieur Khalide DAMOUN
Ecole Primaire Diderot B	Madame Céline LANOISELEE
Ecole Grésillons Maternelle	Madame Nadia MOUADDINE
Ecole Primaire Grésillons A	Monsieur Richard MERRA
Ecole Primaire Grésillons B	Madame Fabienne MOREAU
Ecole Primaire Langevin A	Monsieur Mohamed DDANI
Ecole Primaire Langevin B	Monsieur Zine BOUKRICHE
Ecole Maternelle Langevin	Monsieur Laurent NOËL
Ecole Maternelle Berthe Morisot	Madame Maria-Blanca FERNANDEZ
Ecole Maternelle Pasteur	Madame Véronique DESMETTRE
Ecole Maternelle Vallon	Monsieur Roger DUGUE
Ecole Primaire Wallon A	Monsieur Ibrahima N'DIAYE
Ecole Primaire Wallon B	Monsieur Christian DESCHENES
Ecole Maternelle Louise Michel	Monsieur M'Hamed BINAKDANE
Ecole Primaire Aubrac	Madame Anne-Laure PEREZ
Ecole Maternelle Aubrac	Madame Mariama GASSAMA

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire  
Patrice LECLERC

le

Affiché le

Exécutoire le